



COMMUNE DE SAXON
Route du Village 42 - 1907 Saxon (VS)
www.saxon.ch

ANNEXE AU FORMULAIRE CANTONAL

DE COMPETENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(SANS ENVOI A LA CCC)

dossiers complets en 2 exemplaires identiques

- 2x le formulaire cantonal (de compétence du Conseil Municipal)
- 2x le plan de situation détaillé (dessin + cotes au 1/1000)
- 2x les plans de construction cotés
- 2x photos de l'état existant (éventuellement photos montage)
- 2x l'extrait du Registre Foncier (avec mention des servitudes)

- 2x le formulaire conduit de fumée (si foyers, cheminées, poêles)
- 2x le formulaire installation thermique (si foyers, cheminées, poêles)

Les formulaires et les plans de construction devront être signés par le(s) propriétaire(s) ou être au bénéfice d'une procuration signée par ledit propriétaire

Le montant des coûts de toute construction ou modification doit impérativement figurer sur le formulaire cantonal.